

**Compte rendu de la réunion du Conseil municipal**  
**de la Commune de LOURNAND du 1 juin 2022**  
**(Convocation du 27 mai 2022)**

**Présents :** MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, LEGER Cyrille, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, DUMONTOY Marjorie, TRAMARD Camille.

**Absents :** CHOCAT PAYET Laetitia (pouvoir à LEGER Cyrille).

**Secrétaire de séance :** PAILLART Julien.

La séance est ouverte à 18 heures 40.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022**

Le compte rendu de la séance du 11 mai 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**2) Vote du budget supplémentaire 2022.**

Le Maire explique qu'à la suite d'un rendez-vous avec Monsieur le trésorier, il s'avère que les reports de l'année 2021 du budget communal, à la fois en fonctionnement et en investissement, n'ont pas été intégrés dans la transmission du budget en trésorerie.

De fait, il convient de voter un budget supplémentaire correspondant aux reports de l'année 2021.

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire 2022 qui s'équilibre, en complément du budget primitif 2022, en dépenses et en recettes :

**Investissement :**

Dépenses : 378 910,48 €

Recettes : 378 910,48 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 342 307,80 €

Recettes : 342 307,80 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés** le budget supplémentaire 2022.

**3) Renouvellement de la convention « groupement SDE Bourgogne-Franche-Comté »**

Monsieur le Maire qu'il existe actuellement huit syndicats départementaux d'énergie sur la Région Bourgogne-Franche-Comté, dont le SYDESL, proposant un achat groupé d'électricité pour l'ensemble des collectivités territoriales permettant d'obtenir un tarif encadré.

La convention initiale ayant été approuvée en séance du 30 janvier 2017, le Maire expose à l'ensemble du Conseil qu'il conviendrait de renouvellement l'adhésion de cette convention.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés** le renouvellement de la convention « groupement SDE Bourgogne-Franche-Comté »

#### **4) Organisation des élections législatives 2022.**

Les élections législatives 2022 se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 en salle communale. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

#### **5) Questions diverses.**

- Distribution de la Gazette sur la première quinzaine du mois de juin.
- 

Séance levée à 19h30